

Lignes d'eau

LA LETTRE D'INFORMATIONS D'ADOUR GARONNE

02
février 2010

FOCUS



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SUIVI DES ÉMISSIONS POLLUANTES : DES NOUVEAUTÉS

Afin de mieux appréhender les enjeux liés au suivi des émissions polluantes des installations classées, les nouveaux **outils de déclaration et de gestion des données d'autosurveillance des rejets dans l'air, l'eau et les déchets** ont été présentés par la DREAL aux industriels de la région.

Le contrôle administratif et la déclaration par ces derniers des émissions polluantes sont très importants pour :

- **vérifier la conformité réglementaire des installations industrielles** : l'existence de contrôles administratifs est un élément clé de l'acceptation sociale des entreprises, notamment par les riverains,
- **acquérir des données permettant de vérifier le bon état des milieux** et la compatibilité des rejets avec ceux-ci,
- **le suivi global de l'évolution des rejets polluants** au niveau régional, national et européen. Des engagements sont pris régulièrement sur la baisse des émissions de substances données : objectifs européens de qualité de l'air en particules ou en oxydes d'azote par exemple, objectifs nationaux de baisse de 30 % d'ici 2015 de 6 substances. Ce suivi global des émissions permet également de quantifier les progrès accomplis par l'industrie française dans son ensemble au fil des ans.

Afin de renforcer la crédibilité des déclarations des rejets polluants, des campagnes de contrôles inopinés portent sur les thèmes de l'eau, de l'air et de la légionelle. **En 2010, plus de 250 contrôles sont programmés pour l'eau, 40 pour l'air et 350 pour la légionelle**



Lignes d'eau

LA LETTRE D'INFORMATIONS D'ADOUR GARONNE

02
février 2010



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



La campagne RSDE (recherche des substances dangereuses dans l'eau) vise à améliorer la connaissance, la quantification et la surveillance des rejets aqueux déversés par les industries soumises à autorisation. Suite à des campagnes de mesures, des études technico-économiques décrivant les possibilités de réduction, voire de suppression des flux de substances dangereuses sont prévues. 155 sites classés sont concernés en Midi-Pyrénées. **L'Agence peut aider financièrement ces opérations.**

Autre grande nouveauté de 2010 : GIDAF

Gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente

Cet outil de télétransmission des données d'autosurveillance industrielles commun entre les agences de l'eau et les DREAL évite aux industriels de transmettre les mêmes données à plusieurs instances, pour l'inspection des installations classées et permet un meilleur suivi de ces contrôles. A terme, **L'Agence calculera plus facilement les redevances et les primes pour épuration et disposera de données précises sur certains polluants tels que les substances dangereuses pour l'eau.**